

# EXTRAPLAC, le programme français d'extension du plateau continental

Walter R. Roest  
155 rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
+33 (0)1 46 48 21 00  
www.ifremer.fr



Le programme Extraplac (Extension raisonnée du plateau continental), piloté par le Secrétariat Général de la Mer, a été mis en place en 2002 pour l'établissement des revendications françaises d'extension du plateau continental juridique au-delà des 200 milles marins. L'Ifremer en assure la maîtrise scientifique et technique avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, l'IFP Énergies nouvelles et l'Institut Polaire Paul Emile-Victor.

## Des moyens nationaux à la hauteur des enjeux

Le programme Extraplac bénéficie d'importants moyens nautiques (navires *L'Atalante*, *Suroît*, *Marion Dufresne 2*, *Beautemps Beauvillé*), d'exploration (sismique rapide numérique, sondeurs multifaisceaux, gravimètres, magnétomètres), de prélèvement (bennes, carottiers, dragues), et de traitement des données bathymétriques (à l'aide du logiciel embarqué Caraïbes®). Toutes les données sont compilées dans un Système d'Information Géographique

## La convention de Montego Bay

Avec la convention internationale sur le droit de la mer de 1982 (Montego Bay), ratifiée par la France en 1996, les États côtiers peuvent étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins qui est aussi la limite de la ZEE, sans que celle-ci puisse faire l'objet de l'extension.

Ces extensions vers la haute mer ne peuvent être revendiquées que sur les fonds marins et le sous-sol adjacent à leurs côtes, à condition de démontrer que sont réunies certaines conditions géologiques, morphologiques et géophysiques.

## Territoires et collectivités d'outre-mer\*

### Océan Atlantique

Guadeloupe / Guyane / Iroise / Martinique / Saint-Pierre-et-Miquelon / St Barthélemy / St Martin

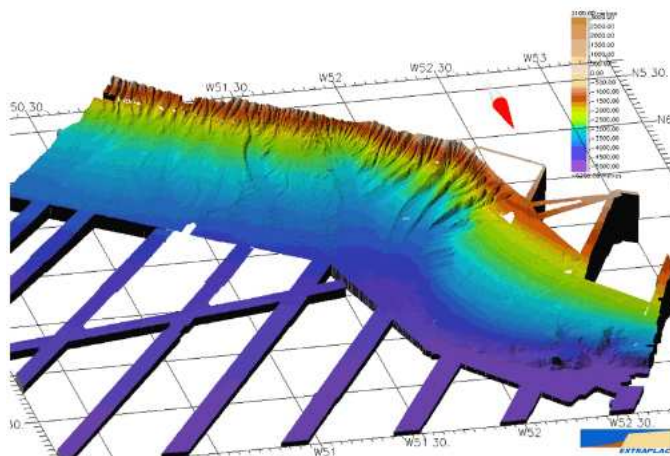
### Océan Indien

Iles Eparses / Archipel des Crozet / Ile de la Réunion / Iles de Saint-Paul et Amsterdam / Iles Glorieuses / Iles Kerguelen / Mayotte / Ile Tromelin / Terre Adélie

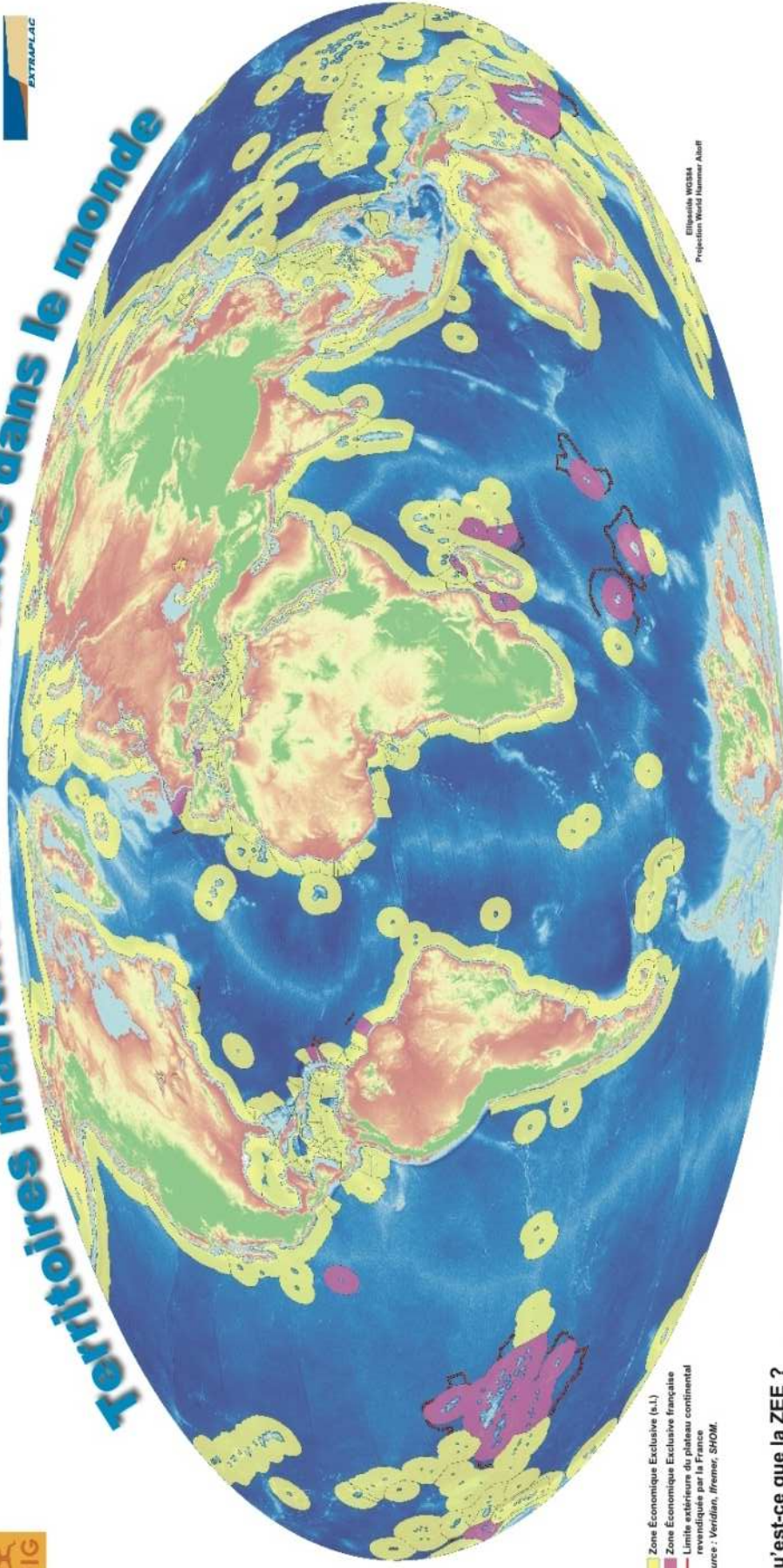
### Océan Pacifique

Clipperton / Futuna / Nouvelle-Calédonie / Polynésie / Wallis

\* Sites ayant fait l'objet de campagnes Extraplac (liste non exhaustive)



# Territoires maritimes de la France dans le monde



■ Zone Économique Exclusive (Z.E.E.)  
■ Zone Économique Exclusive française  
■ Limite extérieure du plateau continental revendiqué par la France  
 Source : Veridian, Ifremer, SIFOM.

Ellipse de WGS84  
 Projection Nord Natterer Albers

## Qu'est-ce que la ZEE ?

La Zone Économique Exclusive est une étendue située à un maximum de 200 milles marins (370 km) à partir des lignes de base, et comprenant la mer territoriale.

## Droits des états dans les ZEE

Souveraineté pour des fins d'exploitation, de conservation et d'administration :

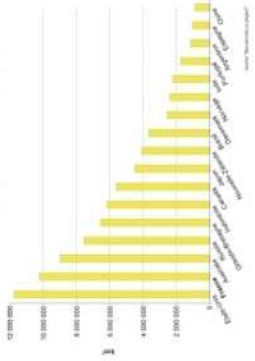
- des ressources naturelles ;
- des eaux surjacentes ;
- du fond marin et du sous-sol ;

dans le respect des autres activités économiques, comme la production d'énergie (éolienne et hydrolienne).

## Juridiction en matière :

- d'établissement et d'utilisation d'îles artificielles ;
- de recherche scientifique marine ;
- de protection et de préservation du milieu marin.

## ZEE dans le monde



## Place des ZEE et des extensions mondiales potentielles à la surface de la Terre

